

## Accord de confiance et de confidentialité bilatéral

**Réciprocité** : rappel des principes de déontologie mutuels dans le cadre d'une mission effectuée au sein de l'entreprise Cliente, d'un Manager de Transition "Prestataire indépendant" pour une intervention ponctuelle validée par les deux parties.

### Protection des données sensibles interne à l'entreprise qui mandate un Manager de Transition indépendant intégré sur une durée précise de mission (MT)

Cet accord de confidentialité poursuit un seul objectif, à savoir la **protection du savoir-faire d'une entreprise et de son Manager de Transition**. Que ce soient des informations financières, commerciales ou encore techniques, ces dernières participent au bon fonctionnement de l'entreprise et doivent rester contenues en interne.

Cet accord de confiance et de confidentialité empêche la divulgation d'informations privées sensibles et confidentielles, internes à l'entreprise, hors de celle-ci (sauf accord du client pour les besoins de la mission et les objectifs qui seront définis entre les deux parties). Il **prévient les risques de concurrence déloyale** en interdisant aux parties d'utiliser les informations à leur avantage ou au bénéfice d'un tiers. Il agit comme une barrière contre l'exploitation non autorisée de ces données à des fins concurrentielles.

L'accord a donc pour objectif de **garantir la confidentialité des informations transmises** tout au long de cette relation d'affaires.

### Confiance réciproque

Le MT, de part sa fonction et ses prestations, notamment lors d'une demande d'audit, mais aussi pour mener à bien chacune des actions concrètes validées par l'entreprise qui le mandate, devra obligatoirement obtenir des informations internes et stratégiques pour mener à bien la mission qui lui sera confiée (obligation de moyen).

L'entreprise devra, pour qu'il puisse mener à bien sa mission, lui confier la totalité des ressources de l'entreprise ; ainsi toutes les informations liées à l'activité de l'entreprise. Que se soit, en termes de documents, d'informations sensibles, celles-ci étant absolument nécessaires à la réussite de sa mission. Ces informations collectées par le Manager de Transition, lui permettront de mener à bien la mission qui lui sera confiée.

Pour la réciprocité, l'entreprise qui intégrera le MT, lui ayant confiée une mission de stratégie et de développement, devra elle-aussi, de son côté, ne pas divulguer les actions en interne mises en place par le MT (ou création d'outils ou Process personnalisés) à d'autres entreprises concurrentes au MT Businessliners.

### Une clause à durée indéterminée

#### Réciprocité de l'engagement, engagement des parties concernées, MT et entreprise, les raisons :

Le MT opérant auprès de nombreuses entreprises qui peuvent être, pour le client, jugées "concurrentielles" dans ses diverses missions ;

L'entreprise cliente qui, elle-même, va récolter des informations sensibles concernant les stratégies, ou bien des outils personnalisés créés par le MT (outils et informations nécessaires pour répondre à ses besoins et aux objectifs confiés notamment pour l'opérationnel et la partie chiffrée / croissance).

En résumé, pour les deux parties concernées : Cette clause de confidentialité court **tout au long du contrat de prestation**. Elle peut également perdurer **après sa rupture**, et peu importe la raison.

Le MT s'engage ainsi, à être "homme / femme de confiance" auprès de chacun de ses clients,

et, l'entreprise, à ne pas divulguer les documents produits, ou actions mises en place par le MT, à d'autres entreprises qui lui en feraient la demande.

**Cet accord est un engagement fort**, qui permettra aux entreprises clientes du MT Businessliners nommé ci-dessous, de lui accorder en toute sérénité sa confiance et ainsi, il pourra mener à bien sa mission dans un cadre propice à la réussite mutuelle.

Le \_\_\_\_\_

**Le MT Businessliners,**

Caroline REROLLE Direction Stratégie & développement commercial

**L'entreprise cliente Businessliners MT,**

(Entreprise/Nom+prénom/fonction - "Lu & approuvé" - signature + cachet)